

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026 S'LO

ID : 033-213304470-20260325-026_2026-DE

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 15
- votants : 16

Réf. : 026/2026

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-six à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 mars 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

PRÉSENTS : M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS, M. Didier LANDRY, Mme Marie-José TERRIEN, M. Gérald DUMOULY, Mme Marie-Danièle ROBERTEAU, M. Francis LUBERT, Mme Ana BORDESSOULES, Mme Joëlle GOUJON, Mme Aline MARIE VASSEUR, Monsieur Stéphane PICAUD, M. Jean-Christophe CHAMPAGNE, M. Jonathan GORGEOT, Mme Nathalie LOPES, M. Clément NOUVEAU.

ABSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, Mme Barbara DELBOS (*procuration donnée à Mme Joëlle GOUJON*).

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026 et l'élection du Maire et des Adjointes ;

Vu le tableau des conseillers municipaux ;

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil municipal n°025-2026 du 24 mars 2026 fixant le nombre de membres du conseil municipal au CCAS à sept.

Considérant que le Maire est Membre de droit du CCAS,

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de sept membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Liste 1 : Menée par Madame Marie-Danièle ROBERTEAU

- Madame Marie-Danièle ROBERTEAU
- Madame Ana BORDESSOULES
- Madame Nathalie LOPES
- Madame Aline MARIE VASSEUR
- Madame Joëlle GOUJON
- Madame Barbara DELBOS
- Madame Camille VALENTE DE MATOS

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-026_2026-DE

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Vu l'article L.2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nomination ou aux présentations,
Après vote et à l'unanimité ;16 VOTES – 16 POUR, considérant qu'il n'y a qu'une seule liste en lice, décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Élection des membres du conseil municipal au CCAS :

Après vote et à l'unanimité des membres présents et représentés : 16 VOTES – 16 POUR

La Liste 1 menée par Madame Marie-Danièle ROBERTEAU est élue :

Sont élus, en qualité de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, représentants du conseil municipal de la commune de Saint Médard de Guizières ;

- Madame Marie-Danièle **ROBERTEAU**
- Madame Ana **BORDESSOULES**
- Madame Nathalie **LOPES**
- Madame Aline **MARIE VASSEUR**
- Madame Joëlle **GOUJON**
- Madame Barbara **DELBOS**
- Madame Camille **VALENTE DE MATOS**

Et, Monsieur Jérôme **ROBERTEAU**, Maire, en est le Président.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les
jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 25 mars 2026.

Le Maire,

Jérôme ROBERTEAU

